

**Bruxelles, le 13 juin 2017
(OR. en)**

9911/17

LIMITE

**COEST 119
CFSP/PESC 475**

NOTE POINT "I/A"

Origine: Comité politique et de sécurité
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
en date du: 13 juin 2017

Objet: Projet de conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour
l'Asie centrale

1. Lors de sa réunion du 13 juin 2017, le Comité politique et de sécurité est parvenu à un accord sur le projet de conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, tel qu'il figure en annexe.
2. En conséquence, il est suggéré au Coreper de convenir de transmettre au Conseil, pour adoption, le projet de conclusions figurant en annexe.

Projet de conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

1. Le Conseil est conscient que les pays d'Asie centrale sont désormais des partenaires importants de l'UE. Dix ans après l'adoption de la stratégie pour l'Asie centrale¹ et plus de 25 ans après l'accession des cinq pays à l'indépendance, le Conseil se félicite des progrès réalisés dans le développement des relations de l'UE avec le Kazakhstan, la République kirghize, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan ainsi qu'avec la région d'Asie centrale dans son ensemble. Il souligne l'importance des formats de coopération actuels entre l'UE et les pays d'Asie centrale, comme les réunions ministérielles UE-Asie centrale, les Conseils de coopération avec les différents pays et le dialogue de haut niveau en matière de politique et de sécurité et salue le travail important réalisé par le RSUE pour l'Asie centrale.
2. Les principaux objectifs et domaines prioritaires de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale de 2007 et les conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale du 22 juin 2015 restent pertinents. Le Conseil réaffirme son attachement au développement d'une relation forte et durable, fondée sur le principe de responsabilité commune et visant à favoriser le développement socioéconomique pacifique, prospère, durable et stable de la région d'Asie centrale conformément à la stratégie globale de l'UE et à l'engagement commun en faveur des objectifs de développement durable (ODD).
3. Le Conseil réaffirme que la profondeur des relations est liée aux ambitions et aux besoins des différents pays d'Asie centrale pour ce qui est de faire progresser nos relations bilatérales, ainsi qu'à leur détermination à procéder à des réformes en vue de renforcer la démocratie, les libertés fondamentales, l'État de droit, l'indépendance de la justice, et à moderniser et diversifier l'économie. Dans le cadre de la poursuite de sa coopération avec les cinq pays, l'UE continuera à tenir pleinement compte de leurs spécificités respectives en termes de développement socioéconomique, de gouvernance et d'ambition. Saluant la récente tendance au développement des échanges régionaux en Asie centrale, le Conseil encourage la Commission et les États membres à poursuivre, le cas échéant, les programmes plurinationaux en vue de faire progresser la coopération régionale.

¹ "L'UE et l'Asie centrale: stratégie pour un nouveau partenariat", document 10113/07 du Conseil du 31 mai 2007.

4. Compte tenu des graves menaces qui pèsent sur les droits de l'homme dans la région, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, le Conseil réaffirme qu'il est capital de continuer à mener un dialogue constructif avec les pays d'Asie centrale sur la bonne gouvernance, l'État de droit et les droits de l'homme, ce qui implique de promouvoir le respect des droits de l'homme, de placer encore plus la coopération en matière d'État de droit au cœur de la stratégie de l'UE et d'aider les pays d'Asie centrale à lutter contre la corruption et à promouvoir la responsabilité, en tirant pleinement parti de l'actuelle initiative en faveur de l'État de droit et de la plateforme établie dans ce cadre. La gouvernance en ligne est un outil important à cet effet. Le Conseil préconise également la poursuite de la participation active de la société civile à la mise en œuvre de la stratégie, afin que la société civile puisse contribuer de manière effective au dialogue stratégique et au développement.
5. Le Conseil est conscient des problèmes de sécurité que connaissent les pays d'Asie centrale et insiste sur la nécessité d'intensifier le dialogue et la coopération sur ces questions, notamment en ce qui concerne la prévention de l'extrémisme violent (y compris la radicalisation et la question des combattants étrangers) et la lutte contre le terrorisme, en mettant davantage l'accent sur la prévention. Le Conseil souligne qu'il est important de mener des recherches sur les moteurs du radicalisme, dont les résultats serviront de base à des approches et actions fondées sur des éléments probants, dans le but de réduire la radicalisation. Le Conseil mesure l'importance de contrôles efficaces aux frontières pour faciliter le commerce transfrontière, ainsi que pour la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de marchandises et pour la gestion des flux migratoires, et il est déterminé à continuer de contribuer au renforcement de la coopération entre les pays d'Asie centrale pour ce qui concerne la gestion de leurs frontières. Le Conseil réaffirme également la détermination de l'UE à continuer à développer le dialogue régional sur la sécurité avec les pays d'Asie centrale, en y associant davantage l'Afghanistan et en contribuant ainsi aux efforts de stabilisation du voisinage de l'Asie centrale.
6. Le Conseil est conscient de la nécessité d'intensifier la communication stratégique de l'UE en Asie centrale, notamment pour donner une plus grande visibilité et un plus grand impact à la stratégie de l'UE et aux résultats qu'elle produit. Il insiste également sur l'importance d'un environnement médiatique indépendant qui ne soit pas soumis à des pressions intérieures et extérieures.
7. Le Conseil souligne également l'importance de l'aide à l'éducation. Les programmes d'éducation de l'UE et de différents États membres devraient jouer un rôle clé pour aider les établissements d'Asie centrale à renforcer leurs capacités afin d'offrir des programmes scolaires modernes et inclusifs qui répondent aux besoins du marché du travail et contribuent à promouvoir les valeurs de démocratie, de droits de l'homme, de libertés fondamentales et de dialogue interculturel en tirant pleinement parti de l'initiative pour l'éducation et de la plateforme établie dans ce cadre. Les contacts entre les personnes et la coopération internationale apportent une contribution substantielle à cet effort. L'établissement de liens entre un enseignement secondaire et supérieur de qualité et la formation professionnelle, ainsi qu'entre la recherche et les marchés du travail, favorisera l'innovation, l'emploi et l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces liens feront également barrage à l'exclusion et réduiront les risques de radicalisation des jeunes.

8. Le Conseil met en exergue l'importance que revêt la promotion d'un climat fiable et attractif pour des investissements durables et responsables en Asie centrale, conjuguée à la stabilité du cadre juridique, à la sécurité juridique, à la transparence, à la participation des entreprises et à l'intégration régionale. Dans cette optique, le Conseil souligne le lien qui existe entre l'État de droit, la bonne gouvernance et l'amélioration du climat des affaires. Le Conseil souligne également qu'il est nécessaire de renforcer les échanges d'expérience et de savoir-faire en matière de technologies innovantes, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la gestion de l'eau ainsi que du développement agricole et rural afin d'encourager le développement durable.
9. Dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures et des transports, le Conseil souligne que la coopération entre l'UE et l'Asie centrale devrait accorder la priorité à l'intégration des pays d'Asie centrale entre eux et au sein des marchés internationaux et des couloirs de transport. L'UE continuera à s'efforcer d'étendre le corridor gazier sud-européen à l'Asie centrale et à promouvoir davantage sa coopération multilatérale et bilatérale dans le domaine de l'énergie. En outre, l'UE continuera de promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Asie centrale en proposant son expertise pour l'élaboration de cadres réglementaires solides et en soutenant la coopération avec les institutions financières européennes en matière d'investissement.
10. En ce qui concerne le domaine sensible des ressources naturelles partagées et le rôle majeur qu'elles jouent pour la stabilité de la région, le Conseil insiste sur l'importance que revêt le respect des intérêts stratégiques de chacun des cinq pays d'Asie centrale, tout en promouvant les cadres multilatéraux et régionaux de dialogue et une adhésion plus large aux conventions internationales et aux principes juridiques régissant l'environnement, la gestion des ressources transfrontalières ainsi que les conséquences de la disparition de la mer d'Aral. Le Conseil invite la haute représentante, la Commission et les États membres à aider les pays d'Asie centrale à mieux définir des approches en faveur de l'utilisation durable et de la gestion efficace des ressources naturelles, surtout l'eau au niveau national et transfrontalier, et à aider la région à faire face aux conséquences des changements climatiques ainsi qu'à assurer la préservation de l'environnement, en tirant pleinement parti de l'initiative existante sur la coopération dans les domaines de l'environnement et de l'eau ainsi que de la plateforme établie dans ce cadre. En outre, le Conseil se félicite des initiatives spécifiques lancées par la Commission européenne, en étroite coordination avec les partenaires internationaux concernés (AIEA, BERD), pour remédier aux effets des résidus d'uranium en Asie centrale, ainsi que de l'aide que la Commission apporte pour atténuer les risques biologiques, radiologiques et nucléaires en Asie centrale.
11. Le Conseil prend note des plans visant à rationaliser les programmes de la Commission pour l'assistance au développement régional sous deux grandes rubriques, à savoir une croissance et des emplois durables ainsi que la sécurité et la stabilité, tout en soulignant qu'il faut trouver des solutions communes, sans préjuger des discussions que les enceintes concernées consacreront ultérieurement à ces programmes. Il faut améliorer la résilience de la région dans son ensemble et de chacun des différents pays.

12. Dans l'esprit d'une approche intégrée, le Conseil souligne la nécessité d'améliorer encore la coopération, la coordination et les synergies entre les États membres, le SEAE et la Commission européenne. Il importe que les États membres de l'UE continuent de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et partagent avec le Conseil les initiatives qu'ils prennent au niveau national.
13. Le Conseil insiste sur l'importance que revêtent une étroite complémentarité et une cohérence forte entre les programmes bilatéraux et régionaux de la Commission et des États membres pour faire en sorte que les besoins de l'Asie centrale soient bien ciblés et que le soutien apporté par le SEAE, la Commission européenne et les États membres soit intégré, global et coordonné. Il faut veiller, en particulier, à ce que les pays bénéficiaires ainsi que l'UE et ses États membres aient un sentiment de responsabilité commune à l'égard du processus.
14. Le Conseil mesure l'importance que revêtent le dialogue et la coordination avec les organisations régionales et internationales concernées, en particulier l'OSCE, qui maintient sa précieuse présence sur le terrain dans chacun des cinq pays d'Asie centrale, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et d'autres, ainsi qu'avec les voisins des pays d'Asie centrale et d'autres États actifs dans la région, aux fins de la recherche de synergies entre nos politiques et initiatives respectives sur des questions comme la sécurité, l'interconnectivité, les transports, l'énergie et le développement durable, y compris de possibilités découlant des initiatives liées à la "route de la soie".
15. L'Union européenne reste attachée à ses objectifs stratégiques et résolue à soutenir la réforme politique et économique en Asie centrale. À l'heure du dixième anniversaire de la stratégie initiale pour l'Asie centrale, le Conseil considère qu'il est temps de réexaminer et de renouveler notre relation, compte tenu des nouvelles réalités géopolitiques et de l'évolution des besoins et des capacités de nos partenaires d'Asie centrale. C'est pourquoi le Conseil invite la haute représentante et la Commission à lui présenter, pour la fin de l'année 2019, une proposition de nouvelle stratégie, conformément à la stratégie globale de l'UE. Cette nouvelle stratégie devrait faire le bilan des résultats de l'action de l'UE à l'appui de l'Asie centrale depuis 2007. Elle devrait faire l'objet d'une large discussion avec les États membres, jeter les bases d'un partenariat renouvelé et renforcé avec la région et orienter l'aide que l'UE apportera à l'Asie centrale à l'avenir. L'UE entend associer ses partenaires de l'Asie centrale à l'élaboration de cette nouvelle stratégie.